

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 décembre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre des Finances.

Récemment un automobiliste résidant en France s'est fait interpellé à Briey (F) par la Police française qui a constaté que le véhicule transportait un peu plus de 1600 litres d'alcool achetés sur le territoire du Luxembourg.

L'intéressé avait l'intention de vendre la vodka et le whisky, nettement moins chers au Luxembourg, en région parisienne et ceci avec un bénéfice appréciable.

- Nous aimerions dès lors savoir de Messieurs les Ministres, si les autorités françaises ont pris contact avec les autorités luxembourgeoises en relation avec cette affaire ou des opérations similaires ?
- Quelles sont les mesures prévues au Luxembourg pour éviter de telles actions de contrebande qui ne sont pas particulièrement positives pour l'image de notre pays ?
- Messieurs les Ministres disposent-ils d'informations sur les canaux d'approvisionnement des auteurs de telles opérations ?
- Quelle est la procédure mise en place pour effectuer des contrôles renforcés en ce sens ? Quelle est la fréquence de ces contrôles ?
- Y-a-t-il eu des opérations similaires dont les auteurs ont été interceptés par la police respectivement les agents des douanes ? Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ce phénomène ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Dan Biancalana
Député